

=====  
**:: Enviro Mille-Îles ::**  
**Bulletin de liaison #3**  
**Mai 2008**  
=====

**Thèmes abordés dans cette édition**

**Affaires associatives :**

- > Prochaine réunion du CA
- > Assemblée générale annuelle

**Dossiers environnementaux :**

- > Conservation du Parc du domaine vert
- > Deux organismes demandent à ville Lorraine de laisser le domaine Garth intact

**Prochaine réunion du CA**

\*\*\*\*\*  
Les membres d'Enviro Mille-Îles sont invités à participer aux réunions du Conseil d'administration. Vous pourrez ainsi vous familiariser avec les dossiers défendus par notre organisation, et participer à l'avancement des causes environnementales qui nous tiennent à coeur. Idéalement, avisez-nous par courriel de votre intention d'être présent.

Vous n'êtes pas encore membre d'Enviro Mille-Îles? Ce sera l'occasion idéale de le devenir. Vous pouvez à cette fin remplir notre formulaire en ligne que vous retrouverez à cette adresse:  
<http://www.enviromilleiles.org/membres>

**:: Logistique ::**

Date: Jeudi le 15 mai, 19h30

Lieu: Centre des Loisirs de Bois-des-Filion; 394, Édouard-Lafortune (Bois-des-Filion.

Pour se rendre, emprunter la 36e ave nord (au coin de la brochetterie BDF)

Carte de l'emplacement: [http://maps.google.com/maps?](http://maps.google.com/maps?f=q&hl=fr&geocode=&time=&date=&type=&q=394+%C3%A9douard+lafortune,+bois-des-filion,+qc&sll=37.0625,-95.677068&sspn=50.02446,81.738281&ie=UTF8&z=16&iwloc=cent&om=1)

[f=q&hl=fr&geocode=&time=&date=&type=&q=394+%C3%A9douard+lafortune,+bois-des-filion,+qc&sll=37.0625,-95.677068&sspn=50.02446,81.738281&ie=UTF8&z=16&iwloc=cent&om=1](http://maps.google.com/maps?f=q&hl=fr&geocode=&time=&date=&type=&q=394+%C3%A9douard+lafortune,+bois-des-filion,+qc&sll=37.0625,-95.677068&sspn=50.02446,81.738281&ie=UTF8&z=16&iwloc=cent&om=1)

**Assemblée générale annuelle**

\*\*\*\*\*  
Les membres d'Enviro Mille-Îles, les sympathisants et les curieux sont invités à participer à l'assemblée générale annuelle.

**:: Logistique ::**

Date: Mardi le 3 juin, 19h00

Lieu: *Chalet des citoyens de Bois-Des-Filion située, au 485, boul. Adolphe-Chapleau*

Ordre du jour: *À venir*

**Conservation du Parc du domaine vert**

\*\*\*\*\*  
Les administrateurs du Parc du Domaine Vert ont autorisés la construction d'une route forestière et le prélèvement d'arbres dans la seule partie de la forêt du Parc qui est, selon nous, encore

relativement à l'état vierge. Cette immense entaille, d'une longueur d'environ 2 KM à date, a été effectuée à l'ouest de la Montée Ste-Marianne, à proximité des sentiers Lièvre et Méléze.

Le corridor tracé est en fait un chemin forestier destiné à permettre la récolte d'arbres. On prétend débarrasser la forêt de ses arbres malades, histoire " d'aider " la régénération de celle-ci. De plus, on nous dit que cela permettrait d'assécher la forêt. Qui demande l'assèchement de la forêt ? Qui demande la récolte d'arbres ? Beau programme... La nature a encore besoin d'un coup de main de l'homme...

Pour justifier ces actes, on nous répond que ce chemin sera utile pour sortir les blessés éventuels pratiquant leurs activités en forêt. A-t-on bien entendu ? L'entrepreneur est payé pour effectuer ce travail et en plus, transforme les arbres en bois de chauffage. Mais, chers usagers, rassurez-vous, car le produit de la vente du bois sert à diminuer les coûts d'opérations du Parc...

Les administrateurs nous répondent que la mission du Parc est récréative. Soit. Mais dans quel contexte dégradé fera-t-on des activités récréatives extensives si l'on ne préserve pas cette forêt, dernier enclave naturel de qualité et d'envergure dans notre région ? Les administrateurs auraient le pouvoir de dédier ce parc à la conservation tout en conservant et développant des activités récréatives autant intensives qu'extensives. Pourquoi ne le feraient-ils pas ? Pas pour eux, mais pour la suite des choses, pour la pérennité du territoire, pour ceux qui nous suivront.

Les signataires de cette lettre ont assistés à la dernière réunion du Conseil d'Administration du Parc, sur lequel siègent 8 conseillers municipaux des quatre villes co-proprétaires de ce territoire. Nous avons tenté de les sensibiliser à l'importance de l'intégrité de cette forêt. Les autorités nous ont semblé, du moins en partie, préoccupées par notre intervention. Par contre, est-ce que cela sera suffisant pour remettre en question leurs actions et orientations en terme de déboisement, d'aménagement et conservation des lieux ? Ne pourraient-ils pas décréter un moratoire sur cette construction de chemin et coupe de bois le temps de revoir leurs décisions ? Nous le souhaitons vivement.

Est-ce que les simples citoyens peuvent y faire quelque chose s'ils ne sont pas élus et qu'ils ne siègent pas sur le conseil d'administration du Parc ? Un bon début serait d'aller voir sur place ce que l'on est en train de faire à cette magnifique forêt.

### **Deux organismes demandent à ville Lorraine de laisser le domaine Garth intact**

\*\*\*\*\*

Deux organismes, Enviro Mille-Îles et la Société d'histoire et de généalogie des Mille-Îles demandent à la ville de Lorraine de ne pas construire un complexe d'habitation pour les aînés sur le domaine Garth, entre le chemin Grande-Côte et la rivière des Mille-Îles.

Enviro Mille-Îles s'appuie sur le fait que le résidu du domaine Garth qui est situé entre le chemin Grande-Côte et la rivière des Mille-Îles constitue un espace vert très précieux, contigu à un ensemble patrimonial classé « bien culturel » par le Ministre de la Culture. De plus, Enviro-Mille-Îles estime que toute construction à cet endroit aurait des effets néfastes sur le marais voisin. Enviro Mille-Îles reconnaît qu'il est tout à fait justifiable que les autorités municipales de Lorraine construisent un complexe d'habitation pour les aînés sur son territoire. Toutefois, l'organisme estime qu'il y a d'autres endroits plus adéquats pour procéder à une telle construction.

Pour sa part, la Société d'histoire et de généalogie des Mille-Îles rappelle que la maison et la grange sont classées « biens culturels » par le Ministre de la Culture et que la partie du domaine attenante forme un tout et pour préserver le caractère unique de ce bien patrimonial, il est impératif de

conserver l'ensemble du domaine intact.

=====

**: : Enviro Mille-Îles : :**

<http://www.enviromilleiles.org>

[info@enviromilleiles.org](mailto:info@enviromilleiles.org)

=====